Pass sanitaire européen : les négociations entrent dans la dernière ligne droite

Publié le 21 mai 2021

Etats membres et Parlement européen souhaitent parvenir cette semaine à un accord sur un pass sanitaire européen, destiné à faciliter les déplacements dans l'UE en attestant d'une vaccination, d'un test négatif ou d'une immunité après une infection. Derniers points d'achoppement : le prix des tests ou encore la possibilité pour les Etats d'imposer des mesures restrictives supplémentaires.

Les négociations européennes sur la mise en place d'un passeport sanitaire se poursuivent. La vaccination des plus jeunes est notamment au cœur des pourparlers: "*Le Parlement européen demande une solution européenne pour faciliter le testing gratuit, de sorte à restaurer le droit fondamental européen à la liberté de mouvement, éviter la discrimination et offrir une alternative aux personnes qui n'ont pas été vaccinées*", selon un communiqué de presse publié le 19 mai.

Le futur pass sanitaire européen devrait entrer en vigueur en principe le 26 juin, pour l'Europe entière. Les Européens devront montrer leur test négatif, ou qu'ils sont immunisés ou qu'ils sont vaccinés.

Thierry Breton a indiqué que le passeport sanitaire ne serait pas obligatoire. Celui-ci est avant tout censé faciliter les déplacements au sein de l'Union européenne et accélérer une réouverture générale.

Le passeport sanitaire sera disponible en version papier ou numérique à télécharger sur son smartphone.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles